



Honoraires de vente

A défaut de conventions contraires entre les parties, le montant de la rémunération de notre intervention, dont le débiteur est défini par le mandat de vente, est inclus dans les prix affichés pour toute transaction passée par notre intermédiaire (notamment vente immeuble, fonds de commerce, cessions de parts, viagers, terrains) et est fixée selon les conditions suivantes :

Montant de la transaction	Honoraires	
	Mandat Simple	Mandat Exclusif
De 0 à 25 000€	Forfait 1500 €	Forfait 1500 €
De 25 001 à 50 000 €	Forfait 2500 €	Forfait 2500 €
De 50 001 à 80 000€	Forfait 4500 €	Forfait 4000 €
De 80 001 à 100 000 €	6% du net vendeur	5% du net vendeur
De 100 001 à 500 000 €	5% du net vendeur	4,2% du net vendeur
De 500 001 à 1 000 000€	4,8% du net vendeur	4,2% du net vendeur
Plus de 1 000 000 €	4,6% du net vendeur	4,2% du net vendeur

Les honoraires affichés dans le présent document sont des honoraires à charge vendeur. Ils sont inclus dans le prix de présentation de toutes nos annonces. Dans le cadre d'une éventuelle négociation, la charge de ces honoraires ainsi que le pourcentage desdits honoraires pourront faire également l'objet de cette négociation.

Intervention : les honoraires d'agence incluent la recherche de biens, la communication, les visites, la mise en place de financement, la négociation, la rédaction du compromis de vente, et le suivi administratif jusqu'à la signature de l'acte authentique.